



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	47	2	0

**OBJET : 09-4 - CASINO - EDEN BEACH
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -
REDEVANCES ANNUELLES DU
CASINO 2021 - EFFORT TOURISTIQUE
- ORGANISATION DU FESTIVAL JAZZ A
JUAN - MANIFESTATION ARTISTIQUE
DE QUALITE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3143-20

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,

Le 26/11/2020
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 20/11/2020

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Le vendredi 20 novembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/11/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Au terme d'une procédure de délégation de service public, la S.A « Eden Beach Casino » a été autorisée à exploiter un casino sur la commune.

Une convention de délégation de service public a été signée le 27 octobre 2015 prenant effet le 1^{er} février 2016 pour une durée de 10 ans et 6 mois. Cette date a été prorogée d'un an pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire du Covid-19, le terme est dorénavant fixé au 31 juillet 2027.

Conformément aux dispositions contractuelles, le délégataire verse une redevance annuelle à la Commune.

Cette redevance est composée de deux participations financières distinctes :

1. Une contribution à l'effort touristique,
2. Une contribution aux Manifestations Artistiques de Qualité.

1. Une contribution à l'effort touristique.

Conformément aux dispositions de l'article 12-2 du chapitre II de la convention de Délégation de Service Public, le délégataire verse à la Commune, dans le cadre d'un effort touristique, un budget de 35 000 euros pour produire au moins un feu d'artifice durant la saison estivale, ou tout autre évènement sur Juan-les-Pins qui serait convenu d'un commun accord entre les parties.

Conformément à la convention de délégation de service public, il est proposé qu'à la Commune se substitue l'EPIC « Office de Tourisme et des Congrès » afin que cette somme finance un ou plusieurs feux d'artifice.

2. Une contribution aux Manifestations Artistiques de Qualité.

Selon l'article 18-1 du chapitre III de la convention de délégation de service public, le délégataire s'engage à participer directement ou indirectement à l'organisation de « Manifestations Artistiques de Qualité », destinées à développer l'image et la vie culturelle de la Commune.

Les manifestations visées par cet article s'entendent au sens de l'article 39 de la loi de Finances rectificative du 29 décembre 2014, et doivent permettre au délégataire de solliciter le crédit d'impôt maximum prévu par les textes.

A ce titre, d'un commun accord, cette participation sera opérée dans le cadre du Festival « Jazz à Juan 2021 », répondant aux critères des « Manifestations Artistiques de Qualité ».

Le Délégataire s'engage donc à verser pour l'organisation de ce Festival une contribution financière annuelle d'un montant de 500 000 € qui sera affectée à la prise en charge de tout ou partie du déficit de cette manifestation.

Conformément à la convention de délégation de service public, il est proposé qu'à la Commune se substitue l'EPIC « Office de Tourisme et des Congrès » qui sera chargé de présenter au Casino « Eden Beach » une convention de co-organisation du Festival « Jazz à Juan 2021 », qui précisera les conditions de la prise en charge de tout ou partie du déficit du Festival par le délégataire.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

S'agissant de la redevance due par le Casino « Eden Beach » à la Commune :

- **AUTORISE** l'affectation de la contribution à l'effort touristique d'un montant de 35 000 euros à la production d'au moins un feu d'artifice durant la saison estivale ou tout autre événement sur Juan-les-Pins qui serait convenu d'un commun accord entre les parties ;
- **APPROUVE** l'affectation de la contribution aux autres événements de nature culturelle d'un montant de 500 000 euros au financement de tout ou partie du déficit du Festival « Jazz à Juan 2021 » conformément à l'article 39 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014 ;
- **DEMANDE** au délégataire du service public de solliciter dès à présent, auprès du Ministre de tutelle, le crédit d'impôt prévu par l'article 39 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014 pour la manifestation citée ci-dessus ;

S'agissant de l'organisation des manifestations touristiques :

- **APPROUVE** la substitution de l'EPIC « Office du Tourisme et des Congrès » à la Commune au titre de l'année 2021 pour l'organisation notamment du feu d'artifice ;

S'agissant de l'organisation du Festival « Jazz à Juan 2021 » :

- **APPROUVE** la substitution de l'EPIC « Office du Tourisme et des Congrès » à la Commune au titre de l'année 2021 pour l'organisation du Festival « Jazz à Juan 2021 » ;
- **CONFIRME** le caractère de Manifestation Artistique de Qualité que revêt pour la Commune le Festival « Jazz à Juan 2021 » ;
- **DONNE** un avis favorable à l'obtention de tout crédit d'impôt qui pourrait être sollicité par le délégataire auprès des ministères concernés, du fait de la co-organisation du Festival « Jazz à Juan 2021 » manifestation artistique de qualité.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CASINO - EDEN BEACH - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO 2021 - EFFORT TOURISTIQUE - ORGANISATION DU FESTIVAL JAZZ A JUAN - MANIFESTATION ARTISTIQUE DE QUALITE

Date de transmission de l'acte : 30/11/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 30/11/2020

Numéro de l'acte : 740196 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201120-740196-DE

Date de décision : 20/11/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public